Département du BAS-RHIN Arrondissement

# SAVERNE

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction 9

COMMUNE DE WINTZENHEIM KOCHERSBERG

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 mai 2024

Conseillers présents ou représentés : 8

Date de convocation : 06/05/2024

Date publication : 23/05/2024

Sous la présidence de Mme Nathalie Geiger

Suppléante Maire Empêché

Secrétaire de séance : Marjorie NORTH

# **SEANCE DU 17 mai 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 05 avril 2024

**1) Acquisition de terrain**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/10 du 12/06/2020 relative à l’authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des présents ;

DECIDE d’acquérir au nom de la Commune de Wintzenheim Kochersberg la parcelle suivante

- Section 7 parcelle 313/233 d’une superficie de 8 centiares (0.08 a) pour un montant de

2 916.66 € HT l’are soit 288 € TTC (Deux cent quatre vingt huit euros TTC)

à

M. RAMAECKERS Philippe né le 02/01/1978 à METZ demeurant 136 Rue des Prés 67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG

**2) Renouvellement convention cadre**

Mme la 1ère Adjointe explique aux membres du Conseil Municipal la démarche de mise en valeur de l’habitat alsacien constituant un axe stratégique de la nouvelle politique départementale de l’habitat adoptée par le Département le 26/03/2018. Après un travail partenarial entre le Conseil Départemental, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel des Vosges du Nord (SYCOPARC), un nouveau dispositif de soutien aux projets d’habitat engagés dans les immeubles présentant un caractère patrimonial a été mis en place.

Dans le cadre de ce dispositif de sauvegarde et de valorisation de l’habitat patrimonial deux types de travaux pourront être financés :

* Soit des travaux de sauvegarde et de valorisation de l’habitat patrimonial, cette aide plafonnée à 5 000 €, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés
* Soit des travaux de sauvegarde et de valorisation de l’habitat patrimonial incluant des travaux d’amélioration thermique respectueuse du bâti ancien et de l’identité architecturale du territoire, cette aide, plafonnée à 10 000 €, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont émis un avis favorable au renouvellement du partenariat local.

**3) Périmètre délimité des abords**

Il est rappelé que la commune de WINTZENHEIM KOCHERSBERG abrite sur son territoire un monument historique, l’église située rue de l’Eglise (monument inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 18/11/2022.), qui génère une servitude d’utilité publique appelée périmètre de protection de 500 mètres.

Par courrier du 19/10/2023, l’architecte des bâtiments de France (ABF) a été saisi par la Préfète du Bas-Rhin afin de proposer un projet d’un périmètre délimité des abords (PDA) autour de ce monument historique.

La procédure de PDA intervient dans le cadre de modification n°2 du plan local d’urbanisme intercommunal décidée par la communauté de communes,

Le PDA permet de recentrer l’action de l’ABF dans des secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial.

Appelé à se substituer au périmètre de protection de 500 mètres, le PDA demeure une servitude d’utilité publique.

Conformément à l’article R621-93 du code du patrimoine, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce tracé.

La nouvelle délimitation sera ensuite soumise à l’enquête publique qui portera également sur le projet de PLU arrêté.

Vu les articles L621-30, L621-31, R621-93 et suivants du code du patrimoine,

Vu la délibération du conseil municipal de Wintzenheim Kocherberg en date du 17/05/2024 sollicitant la création d’un Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur son territoire

Vu le projet de périmètre délimité des abords (note justificative et plan) adressé à la communauté de communes par l’ABF par courrier du 07/02/2024,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal de Wintzenheim Kochersberg décide de donner un avis favorable à 8 voix POUR sur la création d’un périmètre délimité des abords et valide le projet de tracé.

**4) Enveloppe indemnitaire globale**

Vu la démission du 3 ème Adjoint au Maire M. Thomas MOLINA en date du 30/09/2023 et de la décision par délibération du 08/12/2023 de laisser le poste vacant, il y a lieu de revoir l’enveloppe indemnitaire globale.

Vu la demande expresse du maire de ne pas percevoir le taux maximal autorisé en % de l’indice brut terminal de la Fonction Publique (voir annexe)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 8 voix Pour,

Approuve la révision de l’enveloppe indemnitaire globale

**Divers**:

1. Foulées roses Ittlenheim le 05/10/2024 - suite demande de la commune d'Ittlenheim nous avons accepté le passage des foulées roses aux abords de la salle des fêtes de Wintzenheim Kochersberg ainsi que la mise à disposition de la salle pour l'espace WC. Un point de ravitaillement à cet endroit sera géré par les bénévoles de la commune d'Ittlenheim ce jour-là. Nous allons déposer un arrêté préfectoral pour ferme la route qui longe la salle des fêtes afin de sécuriser la zone sur une tranche horaire précise.
2. Une visite et une inspection de la commission de sécurité a été faite au sein du bâtiment Mairie-École la semaine 20 sur la demande de M. le maire. Cette demande a été faite au lendemain du brainstorming du 22/02/2024. Ce brainstorming a servi à tous les membres du conseil municipal de s'exprimer pour relever et lister les potentiels, les besoins et les objectifs d'utilisation de ce bâtiment. L'exercice incendie mené ce jour d'école avec les élèves s'est très bien déroulé. Cette visite a débouché sur un avis défavorable de la part du comité de sécurité.

Les actions à mener pour mettre en sécurité le bâtiment sont les suivantes et seront menées sans fautes avant le 06/06/2024 :

* débarrasser le local annexe à la chaufferie
* envoyer le justificatif de contrôle des extincteurs
* faire intervenir un électricien pour vérifier l'équipement électrique en place
* organiser le ramonage du conduit en place

Ce comité avait également visité la salle des fêtes en ce début d'année et nous attendons ses conclusions suite aux différentes actions et justificatifs envoyés au mois de mars 2024 par la mairie.

1. Élections européennes : les panneaux seront déposés aux alentours du 27 mai. Nous faisons appel aux bénévoles pour les postes d'assesseurs ce dimanche 9 juin.
2. Travaux de voirie : l'enrobé en sortie vers Kuttolsheim sera refait pour combler le trou aux abords de la chaussée. La rue de la petite colline sera ouverte à la circulation après avoir fait le marquage au sol, mis en place les ralentisseurs et les panneaux de signalisation. Un marquage au sol sera également fait rue des prés pour marquer la zone de rencontre. Ces travaux seront faits dans les semaines à venir.
3. Action pour les chats errants : sera menée le 13/06/2024 au 30/06/2024 dans la commune.

La 1ère Adjointe La Secrétaire de séance

Nathalie GEIGER

Suppléante Maire Empêché Marjorie NORTH